



COMMUNE DE LABARDE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2016 *Convocation en date du 21 Mars 2016*

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 14 Mars 2016.

Présents : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoint, Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI Mme CHEVALORE, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mme TROQUEREAU, Conseillers Municipaux.

Absent : M. BARES

Mr BARES a donné procuration à Monsieur Jordan ALLARD

Madame Sophie TROQUEREAU a été nommée secrétaire de séance.

FINANCES

FINANCES– DELIBERATION N° 2016-2903-08 **COMPTE DE GESTION – ANNEE 2015 APPROBATION**

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 de la commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DECLARE à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention que le compte de gestion de la Commune de Labarde dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

FINANCES– DELIBERATION 2016-2903- 09 **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015-**

Le compte administratif 2015 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

| | |
|----------------------|--------------------|
| Dépenses : | 456 353.37 € |
| Recettes : | 532 539.71 € |
| Excédent 2015 | 76 186.34 € |

Section d'investissement

| | |
|---|----------------------|
| Dépenses : | 86 800.46 € |
| Recettes : | 124 993.85 € |
| Excédent 2015 | 38 193.39 € |
| Déficit antérieur reporté 2014 | - 54 323.47 € |
| déficit 2015 | - 16 130.08 |
| Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : | 7 600.00 € |
| Restes à réaliser sur recettes d'investissement : | 4 413.00 € |
| Soit un résultat négatif définitif de clôture de : | - 19 317.08 € |

Après retrait du Maire,

Le Conseil Municipal à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 présenté par Madame DUPUY Evelyne.

FINANCES – DELIBERATION N° 2016- 2903- 10 AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

DECIDE d'affecter le **Résultat de fonctionnement comme suit**

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 76 186.34 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + **76 186.34 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-16 130.08 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

- 3187.00 €

Besoin de financement F

=D+E - **19 317.08 €**

AFFECTATION = C

=G+H **76 186.34 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

+ 76 186.34 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

FINANCES- DELIBERATION 2016-2903- 11

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES – DECISION

Monsieur le Maire rappelle les taux des trois taxes locales pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 17.22
- Taxe foncière sur le bâti : 12.84
- Taxe foncière sur le non bâti : 51.22

Il vous est proposé une augmentation de 1 % sur l'ensemble des trois taxes pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 17.39
- Taxe foncière sur le bâti : 12.97

- Taxe foncière sur le non bâti : 51.73

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de procéder à une augmentation sur l'ensemble des trois taxes pour l'année 2016 de 1% :

FINNACES – DELIBERATION 2016-2903-12
VOTE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2016 - budget principal

Madame DUPUY, rapporteur de la commission finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2016,

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, votée par chapitre, sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Les différents programmes de la section d'investissement, votée par chapitre, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et tiennent compte des restes à réalisés 2015.

Le budget primitif 2016 se décompose comme suit :

- **FONCTIONNEMENT** en section de fonctionnement

| | |
|--------------|---------------------|
| ➤ Dépenses : | 463 890.00 € |
| ➤ Recettes : | 463.890.00 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------------|---------------------|
| ➤ Dépenses nouvelles : | 169 424 .78 € |
| ➤ Restes à réaliser 2015 | 7600.00 € |
| ➤ Déficit 2015 reporté : | 16 130.08 € |
| ➤ Total : | 193 154.86 € |
| ➤ Recettes nouvelles : | 188 741.86 € |
| ➤ Restes à réaliser 2015 : | 4 413.00 € |
| Total : | 193 154.86 € |

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
ADOpte le budget primitif 2016.

FINANCES– DELIBERATION N° 2016-2903-13
COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE LA CROIX NEUVE – ANNEE 2015 APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 du budget annexe la Croix Neuve, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DECLARE à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention que le compte de gestion du budget annexe la Croix Neuve dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

FINANCES– DELIBERATION N° 2016-2903-14
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOT LA CROIX NEUVE – ANNEE 2015 - APPROBATION

- Le compte administratif 2015 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

| | |
|---------------------------------|------------|
| Dépenses : | 1300 € |
| Recettes : | 1300 € |
| Déficit ou excédent 2015 | 0 € |

Section d'investissement

| | |
|--------------------------------|---------|
| Dépenses | 1300 € |
| Recettes : | 0 € |
| Déficit antérieur reporté 2014 | -300 € |
| Déficit 2015 | -1600 € |

Après retrait du Maire,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 présenté par Madame DUPUY Evelyne.

FINANCES – DELIBERATION N° 2016-2903-15

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2016

BUDGET ANNEXE LA CROIX NEUVE – APPROBATION

Madame DUPUY, rapporteur de la commission finances, présente le budget primitif du budget annexe la Croix Neuve pour l'exercice 2016,

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, votée par chapitre, sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Les différents programmes de la section d'investissement, votés par chapitre, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

- Le budget primitif 2016 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------|---------------------|
| ➤ Dépenses : | 195 700.00 € |
| ➤ Recettes : | 195 700.00 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|------------------------|--------------------|
| ➤ Dépenses nouvelles : | 94 900.00 € |
| ➤ Total : | 94 900.00 € |
| ➤ Recettes nouvelles : | 94 900.00 € |
| Total : | 94 900.00 € |

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

ADOPTE le budget primitif 2016.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N° 2016-2903-16

SIEM : Adhésion de la commune au Groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux

Le Conseil Municipal

Vu le code des marchés publics

Considérant que le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc (SIEM) a décidé, par délibération référencée 38092014, de constituer un groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes.

Considérant que la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée : chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne.

Après en avoir délibéré, **décide** d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM

Désigne Monsieur LIAUBET Dominique pour représenter la municipalité au sein de la CAO visé dans la convention de consultation du groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes.

Autorise le Maire à signer et à exécuter la convention de consultation du groupement de commandes et à signer tous les documents afférents à cette affaire, dont le marché à intervenir, pour ce qui le concerne.

DELIBERATION N° 2016-2903-17 : marché public : restauration scolaire, fourniture et livraison des repas en liaison froide à partir de septembre 2016 : groupement de commandes Cantenac -Labarde

Le marché actuel s'achève à la fin de l'année scolaire, il convient donc de réaliser une nouvelle consultation.

C'est la commune de Cantenac qui cette fois-ci lancera la procédure.

Une commission spéciale sera constituée de 2 membres par commune

Il vous est proposé la création d'un groupement de commande entre les deux collectivités dont le fonctionnement sera défini par convention approuvée par chaque membre du groupement.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un groupement de commande entre la commune de Cantenac et Labarde, dans le cadre de la passation du marché pour la fourniture et la livraison, en liaison froide, de repas aux restaurants scolaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande

Désigne les membres de la commission pour Labarde comme suit :

M. FONMARTY – M. PILONORD

DELIBERATION N° 2016-2903-18

Groupement de commandes marché de travaux voirie

Voirie communale et intercommunale – Petit et Gros entretien

Groupement de commande de travaux - Adhésion

Vu la délibération en date du 18.12.2014 concernant l'adhésion de la commune au groupement de commande de maîtrise d'œuvre réalisé par la Communauté de Communes Médoc Estuaire

Vu la mise en place par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire d'un groupement de commandes avec les Communes membres qui le souhaitent dans le cadre de la passation de marché de travaux pour le petit et le gros entretien de voiries communales et intercommunales.

Vu la nécessité de faciliter la gestion de ce type de marché, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à ce groupement, à signer la convention constitutive correspondante et à décider que la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de maîtrise d'œuvre soit également compétente pour le groupement du marché de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- adhère à ce groupement
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive correspondante
- précise que la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de maîtrise d'œuvre sera également compétente pour le groupement du marché de travaux

QUESTIONS DIVERSES

RPI LABARDE CANTENAC : BUS

Monsieur le Maire rapporte que la commune de Labarde a sollicité le Conseil Départemental pour maintenir la ligne du bus de Bourg à Bourg pour le transport des enfants aux écoles. Une rencontre avec le responsable du Conseil départemental est prévue le 30 mars 2016.

JOURNEE ECOLOGIQUE

M. ALLARD Jordan fait part de la journée écologique organisée par le conseil des enfants le 9 avril 2016. Il est prévu la Visite des Marais. Un courrier sera rédigé en ce sens et distribué aux enfants de l'école de Labarde.

NOUVEAUX HORAIRES RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur le Maire fait part que les nouveaux horaires des écoles de LABARDE-CANTENAC seront validés au prochain conseil d'école le jeudi 30 mars 2016

Fin de séance à 20h55